



Communiqué de presse – Juin 2023

HARLAY AVOCATS INTERVIENT COMME CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ HYPERLINE DANS LE CADRE D'UNE LEVÉE DE FONDS D'UN MONTANT DE 4 MILLIONS D'EUROS.

La société Hyperline spécialisée dans la gestion de la facturation pour les entreprises au modèle SaaS, réalise une levée de fonds de 4 millions d'euros.

Créée en 2022 par Lucas Bédout, Hyperline propose un programme de gestion de la facturation ultra-personnalisable et très flexible à destination des entreprises Software as a Service (SaaS).

Hyperline a mis au point une solution qui se veut plus rapide que les solutions existantes. L'outil développé se connecte à la plateforme CRM utilisée par le client et génère directement les factures en appliquant notamment les taux de TVA adaptés.

Grâce à ces fonds, Hyperline prévoit d'investir dans le développement et la commercialisation de son produit.

Cette levée de fonds d'un montant de 4 millions d'euros a été réalisée auprès d'Index Ventures, avec la participation de Cocoa, Kima et de plusieurs business angels.

Thibault Chareton (associé), Bruno Bernery (collaborateur) et Cristina Ledesma (collaboratrice) ont conseillé la société Hyperline dans le cadre de cette levée de fonds.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault Chareton :
(tchareton@harlaylaw.com)

A PROPOS DE HARLAY AVOCATS : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats dirigée par Marie-Laure de Cordovez, Olivier Cognard et Thibault Chareton intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions-Acquisitions.